MAIRIE

DU

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil vingt, le trois juillet à 18 heures30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André,** *Maire de la Commune.*

Date de convocation : 25/06/2020

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..
Absents : Mrs JACOMET M., FAY E.P., DROGOUL- SPANU D. qui a donné procuration à Mr PESCE A.

Objet: **Fête de Saint Pierre 2020/crise sanitaire**

En raison de la crise sanitaire, les festivités de Saint Pierre 2020 ne pourront pas avoir lieu comme les années précédentes ;

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité de ses membres, décide par conséquent d'organiser le dimanche 05 juillet, suite à la messe célébrée par le Père Jacques à 11 heures, une cérémonie au Monument aux Morts et un apéritif (pris en charge par FSL) sur la place pour les habitants de la commune et de ses hameaux.

Un aïoli sur la place est ensuite proposé pour les personnes inscrites sur la liste électorale et les résidants de la commune sur inscription avant le 30/06/2020 avec une participation de 5€ par personne (à régler directement au Gîte Saint Pierre), la commune prenant à sa charge la différence de 12€ par personne.
La vaisselle pour le repas étant pris en charge par le Comité des Fêtes.

le compte 60623 du Budget Principal sera abondé en conséquence.

La possibilité est offerte aux participants, de pouvoir inscrire des invités qui régleront la totalité du repas (17€) directement au Gite Saint-Pierre.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

MAIRIE LE FUGERET (Alpes de Haute Provence)

André PESCE
Maire de LE FUGERET

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/07/2020
004-210400909-20200703-DE_2020_031-DE